



Mercedes-Benz

DaimlerChrysler France

Parc de Rocquencourt
ROCQUENCOURT (Yvelines)

P-3094.06.00

Ref Mercedes : Actros MP11 NOx G2032ST - G2036ST - G2041ST - G2044ST - G2046ST - G2048ST

NOTICE DESCRIPTIVE DES VEHICULES AUTOMOBILES DE MARQUE MERCEDES

- 0.1 - Constructeur : DAIMLERCHRYSLER A.G. - Stuttgart (R.F.A.)
0.1.1 - Représentant accrédité en France : DAIMLERCHRYSLER FRANCE
Parc de Rocquencourt,
ROCQUENCOURT (Yvelines).
0.3 - Marque : MERCEDES-BENZ
0.4 - Désignation commerciale : Actros
0.5 - Catégorie internationale : N3G
0.6 - Genre : châssis-cabine pour TRR ou TRR.
0.7 - Type : G20 Variantes : 32ST - 36ST - 41ST Versions : 36c - 36m - 36e
44ST - 46ST - 48ST 39c - 39m - 39e

0.8 - Puissance administrative : 32 CV.

0 - GENERALITES

0.7.1 Décodage des T.V.V.

Véhicule Actros			
Euro IV ou V, 2 essieux	G20	Empattement	36-39
Variante moteur	32-36-41-44-46-48	Cabines	Courte(c)
Tracteur routier	S		Moyenne (m)
Véhicule hors-route	T		Espace (e)

1 - CONSTITUTION GENERALE

- 1.1 - Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux ; - 2 roues simples sur essieu 1,
- 2 roues jumelées sur essieu 2,
1.1.1 - Emplacement des roues motrices : sur essieu 2.
Sur demande : Système de régulation antipatinage : un voyant orange au tableau de bord signale au conducteur l'entrée en fonction du système.
1.1.2 - Emplacement des roues directrices : sur essieu 1.
1.2 - Dimensions des pneumatiques :

Maxi essieu 1 = 7500 kg :	Indice mini de charge : (154/-)	Maxi essieu 2 = 13000 kg	Indice mini de charge : (-/149)
13 R 22,5 Sur demande : 315/80 R 22,5 ou 315/70 R 22,5 ou 385/65 R 22,5.		13 R 22,5. Sur demande : 295/80 R 22,5 ou 315/80 R 22,5 ou 315/70 R 22,5.	
Maxi essieu 1 = 8000 kg :	Indice mini de charge : (156/-)		
13 R 22,5 Sur demande : 315/80 R 22,5 ou 385/65 R 22,5			
Maxi essieu 1 = 9000 kg :	Indice mini de charge : (160/-)		
385/65 R 22,5			

NOTA : - Possibilité de montes de pneumatiques différentes entre les essieux 1 et 2.
- Un changement de dimension des pneumatiques entraîne obligatoirement un reparamétrage de l'électronique de freinage.

Indice mini de vitesse essieux 1 et 2 : G.

- 1.3 - Constitution du châssis : longerons et entretoises emboutis assemblés par rivets.
Longerons profilés U de section: 289 x 70 x 9,5.
1.4 - Emplacement et disposition du moteur : à l'avant, longitudinal.
1.5 - Emplacement de la cabine de conduite : à hauteur du moteur.

2 - POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.

- 2.1 - Masse en charge maxi admissible en service dans l'état (PTAC) : (voir NOTA)
2.2 - Masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'état (PTRA) : (voir NOTA)
2.2.1 -
2.2.2 - Avec système de freinage de remorque
2.3 - Masse totaux autorisés lorsque le véhicule circule sous couvert de l'autorisation spéciale délivrée en application de l'article R.433-1 du Code de la Route :
2.3.1 - Masse en charge maxi admissible en service dans l'état (PTAC) :
2.3.2 - Masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'état (PTRA) :
- avec cylindres à ressort sur essieu 2 :
- avec cylindres à ressort sur essieux 1 & 2 :
2.4 - Masse en charge techniquement admissible :
2.5 - Charges maximales admissibles :
2.5.1 - Sur l'essieu 1 :
Sur demande :
Sur demande :
2.5.2 - Sur l'essieu 2 :
Sur demande :
Sur demande :

19000	19000	19000	19000	19000	19000	19000
26000	26990	32990	37990	38990	40000	44000
					44000	44000
					62000	62000
19000	19000	19000	19000	19000	19000	19000
				7500		
				8000		
				9000		
				13000		

Versions :

36c	36m	36e	39c	39m	39e
		2,010 - 2,120			
		1,802			
	3,600			3,900	
6920	6980	7130	6945	7005	7155
4820	4875	5000	4820	4875	5000
2100	2105	2130	2125	2130	2155
		1,440			
		0,970			
	6,010			6,310	
		2,490			
6920	6980	7130	6945	7005	7155
4600	4600	4600	4600	4600	4600
1800	1800	1800	1800	1800	1800
		1,440			
		0,970			
	6,010			6,310	
		2,550			
0,310	0,295	0,260	0,335	0,320	0,280
0,760	0,725	0,655	0,825	0,790	0,710
0,910	0,880	0,810	0,985	0,955	0,880
7105	7165	7315	7130	7190	7340
4850	4905	5025	4850	4905	5025
2255	2260	2290	2280	2285	2315
		1,440			
		0,970			
	6,010			6,310	
		2,490 / 2,550			

- 2.6 - Voie essieu 1
2.7 - Voies essieu 2
2.8 - Empattement :
VEHICULES LIVRES EN CHASSIS-CABINE :
2.9 - Poids à vide du véhicule en ordre de marche : Ces poids peuvent varier en fonction des options d'équipement :
2.9.0 - Total :
2.9.1 - Sur l'essieu 1 :
2.9.2 - Sur l'essieu 2 :
2.10 - Porte-à-faux avant :
2.11 - Porte-à-faux arrière :
2.12 - Longueur hors tout :
2.13 - Largeur hors tout :
VALEURS LIMITEES A RESPECTER APRES CARROSSAGE DU VEHICULE :
2.9 - Poids à vide du véhicule en ordre de marche : Ces poids peuvent varier en fonction des options d'équipement valeurs limites pour le véhicule carrossé :
2.9.0 - Total :
2.9.1 - Sur l'essieu 1 :
2.9.2 - Sur l'essieu 2 :
2.10 - Porte-à-faux avant :
2.11 - Porte-à-faux arrière :
2.12 - Longueur hors tout :
2.13 - Largeur hors tout :
2.14 - Positionnement de la sellette d'attelage - Distance entre l'axe de la sellette et la projection verticale de l'axe de l'essieu 2 :
2.14.1 - Distance mini :
2.14.1.1 - Avec charge essieu 2=13000 kg :
2.14.2 - Distance Maxi :
2.14.2.1 - Avec charge essieu 1 = 7500 kg :
2.14.2.2 - Avec charge essieu 1 = 8000-9000 kg (*) :
VEHICULES LIVRES CARROSSES (TRR) :
2.9 - Poids à vide du véhicule en ordre de marche : Ces poids peuvent varier en fonction des options d'équipement (voir NB). La répartition du poids de la sellette sur les essieux est issue du milieu des positions autorisées au point 2.14 Valeurs limites à respecter après carrossage du véhicule
2.9.0 - Total :
2.9.1 - Sur l'essieu 1 :
2.9.2 - Sur l'essieu 2 :
2.10 - Porte-à-faux avant :
2.11 - Porte-à-faux arrière :
2.12 - Longueur hors tout :
2.13 - Largeur hors tout :
2.14 - Positionnement de la sellette d'attelage :
(*) : la position Maxi du centre de gravité est calculée seulement pour la charge 8000 kg sur l'essieu 1

NB : Les poids du point 2.9 sont des valeurs limites à respecter après carrossage du véhicule